

Déclaration de Bonn pour une planète sans produits chimiques ni déchets nocifs

Nous, ministres, chefs de délégation et représentant(e)s de parties prenantes, réunis à Bonn (Allemagne) durant le débat de haut niveau de la cinquième Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, les 28 et 29 septembre 2023, pour renforcer l'action visant à remédier à la crise de la pollution causée par les produits chimiques et les déchets, déclarons ce qui suit :

1. La pollution est le plus important facteur de risque de maladie et de mort prématurée dans le monde et, chaque année, des millions parmi ces cas de mort, de maladie et de handicap sont dus, entre autres, à la pollution causée par les produits chimiques.
2. La gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets est cruciale pour la réalisation des objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030. La pollution chimique compromet le développement durable et l'on estime que les coûts marchands et non marchands engendrés par l'inaction pourraient représenter jusqu'à 10 % du produit intérieur brut mondial¹. La pollution chimique empêche les populations de jouir d'un environnement propre, sain et durable et du droit à un environnement de travail sûr et sain. Les retombées de la pollution chimique touchent de manière disproportionnée les personnes vivant dans la pauvreté, les travailleur(se)s du secteur informel, les peuples autochtones et d'autres groupes en situation de vulnérabilité. Les produits chimiques ont souvent une incidence sur la santé humaine, en particulier celle des femmes et des enfants. L'égalité des genres peut favoriser la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets.
3. Les crises dues à la pollution, aux changements climatiques et à la perte de biodiversité sont étroitement liées et doivent être traitées de manière intégrée. La gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets contribuera sensiblement à la réalisation des objectifs climatiques de l'Accord de Paris et des objectifs et cibles du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, et permettra ainsi d'assurer l'intégrité à long terme des services écosystémiques essentiels et leur capacité productive.
4. Parallèlement, les produits chimiques font et continueront de faire partie intégrante de notre quotidien. Les estimations prévoient un doublement des ventes annuelles mondiales de produits chimiques entre 2017 et 2030². Les conséquences de la pollution chimique sont plus lourdes dans les pays disposant de capacités limitées de gestion des produits chimiques.
5. L'objectif mondial d'une gestion rationnelle des produits chimiques au plus tard en 2020 n'a pas été atteint, malgré les efforts déployés dans le cadre de plusieurs accords et directives à l'échelle mondiale. En 2006, la communauté internationale a adopté l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (l'« Approche stratégique ») pour renforcer la cohérence et les synergies entre les instruments, organes et organismes internationaux pertinents existants. L'Approche stratégique constitue une plateforme internationale multisectorielle et multipartite pour les partenariats volontaires et les initiatives de coopération.
6. Pour parvenir à une gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets, il faut prendre des mesures urgentes dans tous les secteurs de la société et de l'économie. Ces mesures devraient promouvoir une transition juste dans le monde entier, en ne laissant personne de côté, conformément aux principes énoncés dans la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, et tenir compte des différences de situations et de capacités régionales et nationales en termes de compétences, de technologies, de capacités institutionnelles et d'accès aux financements, ainsi que des priorités propres à chaque pays en matière de développement durable.
7. C'est pourquoi nous approuvons le Cadre mondial relatif aux produits chimiques – Pour une planète sans produits chimiques ni déchets nocifs, lequel, combiné à la présente déclaration, reflète notre engagement commun inébranlable à renforcer l'action en faveur d'une gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets, en nous fondant sur les enseignements tirés de l'Approche stratégique et sur les efforts de coopération déployés dans ce cadre.

¹ *Global Chemicals Outlook II: From Legacies to Innovative Solutions: Implementing the 2030 Agenda for Sustainable Development* (Programme des Nations Unies pour l'environnement, 2019), p. 170.

² Ibid.

8. Nous empêcherons l'exposition aux produits chimiques nocifs, éliminerons progressivement les plus nocifs, selon qu'il conviendra, et améliorerons la sûreté de leur gestion dans les cas où leur utilisation est indispensable. Nous encouragerons et soutiendrons activement la transition vers des économies circulaires, notamment par la mise au point de solutions de remplacement chimiques et non chimiques sans danger qui protègent la santé et l'environnement et permettent une réduction des déchets, un recyclage sans produits chimiques nocifs et une utilisation rationnelle des ressources.
9. Conformément à la résolution 4/8 de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement sur la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets, nous renforcerons la coordination et la coopération à tous les niveaux pour améliorer la cohérence et la complémentarité dans les secteurs des produits chimiques et des déchets, notamment en intégrant la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets dans les plans nationaux de développement, les budgets nationaux et les politiques sectorielles pertinentes.
10. Nous encouragerons activement la recherche et l'innovation pour la mise au point de produits chimiques, de matériaux, de produits et de processus sûrs et durables, y compris des solutions inspirées des peuples autochtones et des systèmes de savoirs traditionnels.
11. Nous nous engageons à promouvoir le renforcement des capacités, le transfert de technologies selon des conditions fixées d'un commun accord et à améliorer le soutien financier, y compris provenant de sources nationales et de la coopération et de l'aide régionales et internationales au service du développement, ainsi que du secteur privé et de sources philanthropiques.
12. Nous nous engageons également à assurer la gestion efficace et rationnelle des produits chimiques et des déchets en appliquant les principes de responsabilité et de transparence, en diffusant les informations sur les produits chimiques qui concernent la santé et la sécurité des personnes et de l'environnement, en donnant accès à la justice, et en instaurant une participation inclusive et véritable qui donne lieu à une collaboration multisectorielle et multipartite.
13. Nous contribuerons aux efforts internationaux actuellement déployés pour créer un groupe d'experts sur l'interface science-politiques au service de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets et de la prévention de la pollution et élaborer un instrument international juridiquement contraignant sur la pollution plastique, notamment dans le milieu marin.
14. Nous invitons les entités des Nations Unies et les autres organisations internationales concernées, y compris l'Organisation internationale du Travail, l'Organisation mondiale de la Santé, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et l'Organisation mondiale du commerce, à renforcer leur rôle dans la production de données fiables sur les produits chimiques et les déchets et à faciliter une action et une collaboration pertinentes et fondées sur des données scientifiques. Nous invitons également les organes directeurs de ces organisations, conformément à leurs mandats respectifs, à renforcer leur coopération et leur coordination à l'appui du Cadre mondial relatif aux produits chimiques – Pour une planète sans produits chimiques ni déchets nocifs et à tenir compte de ses objectifs dans leurs programmes de travail et leurs budgets, selon qu'il conviendra.
15. Nous estimons qu'il est indispensable que le secteur privé et l'industrie fassent activement preuve de leadership, prennent des engagements et nouent des partenariats concernant toutes les étapes des chaînes de valeur et d'approvisionnement des produits chimiques pour la réussite du Cadre mondial relatif aux produits chimiques – Pour une planète sans produits chimiques ni déchets nocifs. Nous encourageons vivement les efforts visant à renforcer considérablement les investissements du secteur privé et de l'industrie dans la mise en œuvre de politiques et de mesures solides en matière de gestion du cycle de vie, de respect du devoir de précaution et d'utilisation rationnelle des ressources pour une transition juste, qui généreront ainsi des débouchés commerciaux et des perspectives de croissance.
16. Nous avons conscience que la participation inclusive et véritable de toutes les parties prenantes dans tous les secteurs et la prise de mesures progressives de leur part seront cruciales pour atteindre les objectifs et les cibles stratégiques du Cadre mondial relatif aux produits chimiques – Pour une planète sans produits chimiques ni déchets nocifs, ainsi que tous les objectifs de développement durable.
17. Nous prenons note de la résolution 76/300 de l'Assemblée générale datée du 28 juillet 2022 sur le droit à un environnement propre, sain et durable et de son importance pour la promotion du bien-être humain et la pleine jouissance de tous les droits humains.

18. Nous sommes déterminés à concrétiser notre vision d'une planète exempte de produits chimiques et de déchets nocifs pour un avenir sûr, sain et durable. C'est pourquoi nous nous engageons, dans un esprit de solidarité et de partenariat, à mettre en œuvre le Cadre mondial relatif aux produits chimiques – Pour une planète sans produits chimiques ni déchets nocifs, afin de rehausser l'ambition et renforcer l'action au niveau mondial, notamment en ce qui concerne les éléments suivants :

- a) Protection et respect des droits humains au profit des générations actuelles et futures ;
- b) Élaboration et adoption au niveau national des cadres, stratégies, législations et plans d'action indispensables en matière de produits chimiques et de déchets, afin d'améliorer la gestion et le contrôle de la pollution causée par ces derniers ;
- c) Renforcement des mesures nationales qui appuient et complètent la mise en œuvre d'autres accords, normes et engagements multilatéraux des Nations Unies en matière de produits chimiques et de déchets ;
- d) Renforcement de la production sûre de denrées alimentaires, d'aliments pour animaux et de fibres en prévenant ou, lorsque la prévention n'est pas possible, en réduisant au minimum les effets néfastes des pesticides sur la santé et l'environnement ;
- e) Protection de la santé humaine, en particulier la santé des femmes et des enfants, en accordant une attention particulière à la petite enfance ;
- f) Promotion de conditions de travail décentes, sûres, saines et durables tout au long des chaînes de valeur et d'approvisionnement ;
- g) Renforcement d'un financement à long terme durable, prévisible, suffisant et accessible, provenant de toutes les sources possibles, afin que personne ne soit laissé de côté ;
- h) Renforcement de la mise au point et de la fourniture de produits chimiques sûrs et durables causant moins d'effets néfastes pour les utilisateurs industriels en aval, les travailleurs et les consommateurs ;
- i) Renforcement de la coopération pour lutter contre le trafic illicite persistant de produits chimiques et de déchets dangereux.